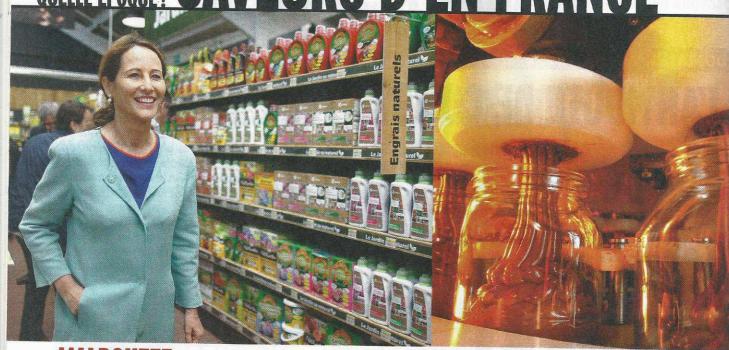
QUELLE ÉPOQUE! SAVEURS D'EN FRANCE



MALBOUFFE

CE QUE SÉGOLÈNE RODO D'ABORD CIBLE

La ministre de l'Environnement a raison : le gouvernement doit d'urgence s'engager contre les méthodes des voyous de l'industrie et inculquer à la jeunesse de sains principes d'alimentation.

i certains ricanent ou persiflent face aux initiatives de Ségolène Royal, la ministre de l'Ecologie n'en tient pas moins le bon cap. Et ouvre le débat sur des enjeux fondamentaux dont les pouvoirs publics auraient dû se saisir il y a longtemps. Voici quatre dossiers chargés de symboles auxquels le gouvernement doit s'attaquer dans l'urgence pour que les grandes questions touchant à l'alimentation et au sauvetage de notre agriculture durable deviennent une priorité nationale. Un engagement qui est celui de Marianne depuis ses débuts pour que les citoyens consommateurs de ce pays prennent enfin leur destin alimentaire en main.

POUR LE VOTE DE L'"AMENDEMENT NUTELLA"

Terrifiante statistique : avec ses $2,7\,\mathrm{kg}$ engloutis chaque seconde, la France est le premier pays consommateur

de Nutella. Les Français absorbent en effet 76 000 t de Nutella chaque année, soit 26 % de la consommation mondiale. Produite à Villers-Ecalles, près de Rouen, en Normandie, la célèbre pâte à tartiner qui a envahi notre alimentation corrompt l'appétit de la jeunesse et provoque des addictions. Voici l'arme la plus redoutable que l'industrie alimentaire ait inventée pour aliéner les masses: pire que la mcdonaldisation, la nutellisation de la France. Phénomène angoissant, car l'engouement du public pour cette marque va croissant. Médias, associations de consommateurs, corps médical, scientifiques, classe politique, chaque secteur de la société s'est inquiété de la prolifération et de la nocivité de ces pots à l'étiquette si anodine: 70 % de graisse et de sucre, la nouvelle drogue des pauvres! Tout un symbole, mais aussi un signe qui en dit long sur l'état de la condition alimentaire des masses en France. Même le Parlement avait fait marche arrière lorsque Marisol Touraine, ministre



DYAL

COMBATS

Entre le round up de Monsanto et le Nutella de Ferrero, la ministre de l'Environnement est déjà sur plusieurs fronts. Mais elle ne doit pas s'arrêter là. de la Santé, avait exigé le retrait d'un amendement qui prévoyait la taxation à 300 % de l'huile de palme en novembre 2012. Gageons que Ségolène Royal ira jusqu'au bout de sa courageuse démarche et saura tenir tête au lobby de la malbouffe et à ses amis...

HALTE AU "FABRIQUÉ EN NORMANDIE"

C'est l'un des dossiers faisant suite au triomphe de la cause du camembert de Normandie au lait cru, pour lequel *Marianne* s'est engagé activement. Il semble en effet anormal que les industriels continuent à user de la formule « Fabriqué en Normandie » pour étiqueter leurs faux calendos au lait pasteurisé. Le risque de confusion est en effet réel pour le public entre « Camembert de Normandie », seule mention autorisée pour un fromage au lait cru d'appellation d'origine, et « Fabriqué en Normandie », qui ne signifie rien, car un lieu de fabrication n'est en rien une garantie d'authenticité dès lors que le lait peut provenir de Roumanie ou de Nouvelle-Zélande.

Réunis en assemblée générale, les représentants de l'AOC/AOP « Camembert de Normandie » ont donc voté une résolution exigeant des pouvoirs publics français l'application de l'article 13 du règlement UE 2081/92, relatif à la protection des indications géographiques et appellations d'origine. Cette directive européenne interdit « toute utilisation commerciale directe ou indirecte d'une dénomination enregistrée [...] dans la mesure où cette utilisation permet de profiter de la réputation de la dénomination protégée, [...] et autre pratique susceptible d'induire le public en erreur quant à la véritable origine du produit », à savoir que, si le terme « Normandie », désignation territoriale spécifique, est déjà utilisé par une AOP, elle ne peut être réutilisée à des fins commerciales pour des produits cherchant à usurper l'image d'un nom protégé. L'affaire a été portée devant le tribunal de grande instance de Rennes, qui devra rendre justice. Gageons que la loi sera enfin appliquée, avec la vigilance du gouvernement, et que la forfaiture du « Fabriqué en Normandie » ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir. D'ici là, nous invitons les consommateurs à se détourner de ces produits fallacieux.

TRAÇABILITÉ DANS LES PLATS CUISINÉS

Souvenons-nous, c'était le mercredi 26 juin 2013. Suivant les recommandations de Benoît Hamon, ministre délégué à la Consommation, qui déclarait que rien ne pouvait être entrepris sans l'accord de Bruxelles, l'Assemblée nationale renonçait à imposer un étiquetage indiquant la provenance des viandes utilisées dans les plats cuisinés. Comment l'Europe pouvaitelle se rendre plus détestable ? Alors que, après avoir secoué l'opinion, le scandale de la viande de cheval roumain dans les « lasagnes au bœuf » Findus fumait encore dans sa barquette, les députés de la République française se couchaient devant la Commission. Le

gouvernement firançais s'était pourtant publiquement engagé à se dissocier des choix de Bruxelles si la situation l'exigeait. In y avait même consensus national sur la question, les groupes PS, UMP, UDI et Front de gauche s'étant unis pour exiger que les ingrédients carnés entrant dans la composition des produits préparés fassent l'objet d'un e indication de leur origine. Présenté par le député so cialiste Germinal Peiro, un amendement avait été déprosé en ce sens auquel s'est opposé le gouvernement. «L'a France est en pointe sur ce dossier, malgré la position fi zileuse de la présidence de l'UE et de la Commission européenne. Toutefois, si le signal donné est de voter une disposition contraire aux textes européens, cela mettra le gouvernement français en difficulté », avait justifié Benoît Hamon. Les voyous de l'industrie alimentaire et les tradders de minerais de viande pouvaient donc continuer à d'éverser impunément leur malbouffe dans les rayons a le la grande distribution. Gageons que l'initiative de Germinal Peiro retrouve une jeunesse.

L'ENSEIGNEMENT DU GOÛT À L'ÉCOLE

« Sans instruction du peuple, le suffrage universel peut conduire à la dictature des imbéciles », disait Condorcet. Sans éducation gustative, l'alimentation peu at conduire à la dictature de la malbouffe. Il est évident que, pour apprécier les vertus d'un produit ou la qualité d'un mets, le consommateur doit comprendre ce qu'il mange. Or, comme nous l'avons souvent expliqué dans cette rubrique, la trilogie infernale formée par l'industrie agroalimentaire, la publicité et la grande distribution inféode les appétits aux nourritures sucrées, aseptise les palais et conditionne les esprits. Quand on mange bêtement, on vit bêtement. Lorsque Jacques Puisais créa les « classes du goût », en 1975, les palais n'étaient pas encore formatés au Coca-Nutella-McDo et la jeunesse savait encore faire la distinction entre une sole et un maquereau, une côte de porc et une escalope de veau, un navet et un radis. Le philosophe du goût constatait que certains acquis étaient en train de se déliter et tenta de sensibiliser les pouvoirs publics sur la nécessité de (ré)apprendre à manger à nos enfants par l'éveil et l'usage de leurs cinq sens. L'expérience connut un réel succès et fut suivie durant une dizaine d'années dans quelques écoles primaires. Considérant l'enjeu comme superflu, la classe politique délaissa le projet et les crédits furent progressivement supprimés. Conscient du péril que fait peser la malbouffe, le gouvernement semble s'intéresser à nouveau au dossier via le Programme national pour l'alimentation (PNA). Ainsi, sous l'égide des ministères de l'Agriculture et de l'Education nationale, des « classes du goût » ont donc été installées à titre expérimental dans les régions Alsace, Bourgogne, Centre, Ile-de-France, Nord - Pas-de-Calais et Réunion. Espérons que, dans un souci de cohérence, Ségolène Royal incitera ses collègues à aller plus loin.